



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 5 mai 2017

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 4 mai 2017 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Monsieur Denis Chalifoux, président, Madame Nicole Davidson, vice-présidente, Monsieur Serge Chénier, secrétaire-trésorier et Monsieur Richard Forget, membre.

Étaient également présents : Messieurs Kenneth Hague et Louis Gibeau, membres substitués, Sébastien Lajoie, directeur, mesdames Gabrielle Labonté, secrétaire de direction et Lise Guay, CPA et responsable de l'audit.

Était absent : Monsieur Guy Drouin, membre.

Ouverture de la séance

2017-05-31

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour et ont demandé l'ajout du point suivant :

- Caisse Desjardins – Signatures autorisées au compte

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour ainsi modifié.

ADOPTÉE

2017-05-32

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2017.

ADOPTÉE

2017-05-33

Dépôt du rapport budgétaire – Comptes à recevoir

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois d'avril 2017.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-34

Comptes à payer – Avril 2017

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer du mois d'avril 2017, au montant de 64 969,71 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-35

Dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs – Exercice financier 2016

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 et du rapport des auditeurs de la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-36

Transfert - Immobilisation

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la réalisation des projets suivants :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

PROJET	MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ
Casiers	6 750 \$
Équipement de test à boyaux	4 850 \$
Équipement de réparation de boyaux	5 150 \$

- QUE ces projets soient financés par une affectation du surplus du fonds général de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 16 750 \$, plus taxes applicables.
- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-37

Adjudication d'une émission d'obligations

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 11 mai 2017 au montant de 1 756 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 104. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

97 200 \$	2.07000 %	11 mai 2018
99 800 \$	2.07000 %	11 mai 2019
102 400 \$	2.07000 %	11 mai 2020
105 000 \$	2.07000 %	11 mai 2021
1 352 000 \$	2.07000 %	11 mai 2022

- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.
- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-38

Émission d'obligations – Concordance des termes de remboursement et résolution de courte échéance

CONSIDÉRANT QUE

conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Régie incendie des Monts souhaite emprunter par billet un montant total de 1 756 400 \$:



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
104	1 756 400 \$

CONSIDÉRANT QU'

à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 756 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 104 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 11 mai 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	97 200 \$
2019	99 800 \$
2020	102 400 \$
2021	105 000 \$
2022	107 700 \$ (à payer en 2022)
2022	1 244 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Régie incendie des Monts émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 mai 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 104, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-39

Adoption d'une politique portant sur l'encadrement de la cumulation d'emploi par un employé

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte la politique concernant l'encadrement de la cumulation d'emploi par un employé de la Régie, telle que déposée par le directeur.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-40

Nomination des membres du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE

selon les articles 468.16 de la *Loi sur les cités et villes* et 585 du *Code municipal*, la municipalité choisit chaque délégué parmi les membres de son conseil pour former le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE

selon les articles 468.23 de la *Loi sur les cités et villes* et 592 du *Code municipal*, un membre du conseil d'administration cesse d'en faire partie s'il perd la qualité de membre du conseil municipal en raison de laquelle il a été nommé. Toutefois, une telle personne ne cesse pas d'occuper son poste à l'expiration de son mandat de membre du conseil municipal, pourvu qu'elle ait été réélue lors de l'élection après laquelle survient cette expiration et qu'elle ait fait dans le délai prévu après sa réélection le serment requis;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres:

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts nomme comme membre du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- Monsieur Richard Forget, et monsieur Noël Lantier comme substitut, pour la municipalité de Lantier;
- Monsieur Serge Chénier et monsieur Jean-Simon Blanchet comme substitut, pour la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;
- Monsieur Denis Chalifoux et monsieur Kenneth Hague comme substitut, pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Madame Nicole Davidson et monsieur Alain Tousignant comme substitut, pour la municipalité de Val-David;
- Monsieur Guy Drouin et monsieur Louis Gibeau comme substitut, pour la municipalité de Val-Morin;

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-41

Nomination aux postes de président et vice-président et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE

les mandats de président et de vice-président se terminent le 1^{er} juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 468.17 de la *Loi sur les cités et villes*, prévoit que la durée du mandat est d'un an et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QU'

il est également nécessaire de nommer un secrétaire-trésorier, le tout selon les articles 107 et 116 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres:

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts nomme :

- ❖ M. Denis Chalifoux à titre de président de la Régie incendie des Monts pour une période d'un an soit jusqu'au 1^{er} juin 2018 ;
- ❖ Mme Nicole Davidson à titre de vice-présidente de la Régie incendie des Monts pour une période d'un an soit jusqu'au 1^{er} juin 2018;
- ❖ M. Sébastien Lajoie à titre de secrétaire-trésorier de la Régie incendie des Monts, effectif à compter du 1^{er} juin 2017;

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-42

Démission - Pompière

CONSIDÉRANT QUE

madame Catherine Robertson a remis sa démission à titre de pompière pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de madame Catherine Robertson, effective le 20 avril 2017 à titre de pompière pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-43

Démission - Pompier

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Maxime Fleurent a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Maxime Fleurent, effective le 5 avril 2017 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

2017-05-44

Démission - Pompier

CONSIDÉRANT QUE

Monsieur Stéphane Primeau a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Stéphane Primeau, effective le 6 avril 2017 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-45

Démission - Pompier

CONSIDÉRANT QUE

Monsieur Simon Desjardins a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Simon Desjardins, effective le 27 avril 2017 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Avis de motion

Avis de motion – Règlement numéro 005 sur le fonds de roulement pour la Régie

Je, Serge Chénier, secrétaire-trésorier, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 005 sur le fonds de roulement pour la Régie.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le secrétaire-trésorier de la lecture du règlement numéro 005, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2017-05-46

Services bancaires.

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la nomination de Banque Royale du Canada (Banque Royale) comme la banque du client.

QUE le conseil autorise le président et le secrétaire-trésorier conjointement d'agir au nom du client, de temps à autre, pour:

- retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions;
- signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale; et
- poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants:
 - ✓ recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
 - ✓ déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument ou autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités;
 - ✓ donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au compte du client; et
 - ✓ recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et des documents afférents aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.

la Banque Royale recevra:

- une copie de la présente résolution; et
- une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée de temps à autre à cette liste ainsi que des spécimens de leur

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Caisse Desjardins - Signatures autorisées au compte

CONSIDÉRANT QU'

il y a eu nomination au poste de secrétaire-trésorier du conseil d'administration, le tout effectif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'

à cet effet, il faut mettre à jour certaines données pour les activités financières de la Régie;

2017-05-47



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte les conditions suivantes à l'effet que :

1. Deux signataires soient requis parmi les administrateurs de la Régie incendie des Monts, soit Denis Chalifoux, président ou Serge Chénier, membre administrateur et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier ;
2. Ces mêmes personnes ont l'autorisation d'agir au nom de la Régie pour :
 - retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Régie par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions .
3. L'institution financière recevra une copie de la présente résolution.

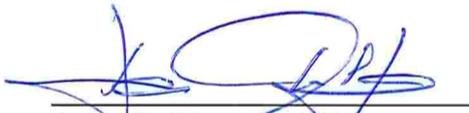
QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut, appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h20.


Denis Chalifoux, président
Serge Chénier, secrétaire-trésorier

2017-05-48